



**École Saint-François-Xavier**

**Rue Florimond Bidron, 85**

**5020 Vedrin**



**Accueil extra-scolaire agréé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance.**

## **NOTRE PROJET D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**

En tant que Directeur de l'École Saint-François-Xavier, j'ai à cœur de proposer un accueil extrascolaire qui dépasse la seule fonction de garde pour devenir un véritable temps éducatif, pleinement intégré à notre projet d'école. Agréé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), notre accueil s'inscrit dans une démarche de qualité, respectueuse du référentiel psychopédagogique et du Code de qualité, avec une priorité constante : le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant.

Je suis profondément convaincu que chaque élève est unique et mérite un cadre sécurisant, chaleureux et structurant, où il peut se poser, jouer, créer, apprendre à vivre avec les autres et grandir en confiance. À l'École Saint-François-Xavier, l'élève est au centre de nos préoccupations, tant durant le temps scolaire que dans les moments d'accueil extrascolaire, qui constituent des temps riches et essentiels dans la journée de l'enfant.

Cette vision ne pourrait prendre corps sans une équipe éducative engagée, attentive et bienveillante. Les accueillant(e)s, en lien étroit avec les enseignants, la coordination et les familles, sont des adultes de référence qui veillent chaque jour à instaurer un climat de confiance, de respect et de coopération. Leur professionnalisme et leur présence active permettent à chaque enfant de se sentir reconnu, écouté et accompagné dans le respect de son rythme et de ses besoins.

Je veille également à ce que notre accueil extrascolaire soit un lieu inclusif, ouvert à tous les enfants, y compris ceux à besoins spécifiques, en collaboration avec les partenaires internes et externes. Fidèle aux valeurs portées par notre école, je souhaite que ces temps d'accueil soient porteurs de sens, favorisant le vivre ensemble, l'autonomie, la responsabilisation et la citoyenneté.

À travers ce projet d'accueil extrascolaire, je réaffirme une conviction forte : une école bienveillante et exigeante est une école dans laquelle chaque enfant peut s'épanouir pleinement. Notre accueil extrascolaire est à l'image de notre école, humain, engagé et profondément riche par la qualité des liens qui s'y construisent chaque jour.

Corentin de Pierpont  
Directeur

## **1. LA PHILOSOPHIE DE NOTRE ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**

Notre établissement cultive avant tout un esprit familial : l'ambiance y est conviviale et chaleureuse. Notre principal objectif est que les enfants qui fréquentent l'accueil grandissent et s'épanouissent comme au sein d'une grande famille.

Notre accueil extrascolaire est reconnu par l'ONE ; nous appliquons donc le référentiel psychopédagogique pour les milieux d'accueil de qualité : « Accueillir des enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité ».

Nous nous basons également sur le Code de qualité instauré par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003, qui définit un certain nombre d'objectifs communs aux différentes structures d'accueil.

Le milieu d'accueil est régi par le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de notre école (Voir annexe page 14).

Notre accueil est ouvert exclusivement aux enfants de 2 ans et demi à 12 ans fréquentant notre école.

## **2. L'ACCUEIL / LA COMMUNICATION**

Nous accueillons tout enfant, y compris les enfants à besoins spécifiques.

Dans ces situations, nous collaborons étroitement avec le PMS, le PSE, les parents et les équipes professionnelles autour de l'apprenant.

Nous communiquons avec les parents en direct, par e-mail via la plateforme IT.school et nous nous concertons avec eux pour le plus grand bien-être de leur(s) enfant(s) et, le cas échéant, des autres élèves. Nous écoutons les demandes et les besoins des élèves, des parents et des accueillant(e)s afin d'améliorer continuellement nos pratiques. Pour cela, nous avons mis en place un conseil d'école qui a lieu 4 fois sur l'année ainsi qu'un conseil de participation.

Les accueillant(e)s sont quotidiennement en contact direct avec les parents et constituent un réel relais entre l'école et la maison, et inversement. Les messages transitent systématiquement par eux/elles sans difficulté. Ils/elles sont au centre de l'accueil de l'enfant et de sa famille et mettent tout en œuvre pour favoriser l'épanouissement de l'enfant, dans le respect de sa personnalité et de ses possibilités.

Dans cette perspective, les accueillant(e)s entretiennent une relation active et de confiance avec les élèves et les parents.

### 3. LA GESTION DES ESPACES ET DU TEMPS

Des « bancs de la paix et de l'amitié » ont été placés dans la cour primaire, où est centralisé l'accueil extrascolaire, afin de favoriser le respect de toutes et de tous.



Les conflits s'auto-régulent le plus souvent ; toutefois, les encadrant(e)s interviennent lorsque nécessaire pour apaiser un conflit ou une tension entre deux ou plusieurs enfants. Le dialogue est toujours privilégié et, si une sanction doit être prise, elle est adaptée à la situation.

Plusieurs locaux sont réservés et mis à disposition pour l'accueil extrascolaire (local de garderie/réfectoire, salle de gymnastique).

Les cours de récréation en maternelle et en primaire sont également utilisées dès que le temps le permet.



Ces cours sont divisées en différents espaces : zones de jeux avec ballon, sans ballon, espace vert, coin ping-pong, module de jeux. Des bacs potagers et des plantations permettent d'observer la nature et d'apprendre à mieux la respecter. Une bibliothèque est installée dans la cour primaire pour s'occuper pendant les récréations ou durant le temps d'accueil

extrascolaire. Divers petits jeux comme des craies, cordes à sauter, jeu d'échecs, jeu des petits chevaux, coloriages etc. sont également disponibles.



Des marelles et des jeux peints au sol favorisent les jeux coopératifs. Cette organisation des espaces-temps favorise la coopération, la responsabilisation de toutes et de tous et la diversité des activités ; elle réduit l'agressivité et encourage des activités variées et épanouissantes.



Deux fois par semaine, de la musique est diffusée durant la récréation de midi créant ainsi une ambiance chaleureuse, dynamique et conviviale (Danses, chants).

Le matin, tous les enfants sont rassemblés dans un même lieu. Ils peuvent prendre leur petit-déjeuner, se reposer ou jouer. Ils peuvent sortir dans la cour dès que possible.

Le soir, les enfants sont répartis par groupes d'âge. Des études sont organisées et surveillées par des enseignant(e)s engagé(e)s par l'ASBL « Les Amis de SFX » ou par des bénévoles (parents, grands-parents...). Des activités bricolages et parfois de cuisines sont aussi organisées avec le personnel encadrant.



#### 4. PARTENARIATS

Nous collaborons avec le Service citoyen afin de bénéficier d'aides supplémentaires. Nous travaillons également avec l'ASBL Atart, qui organise des activités parascolaires au sein de notre établissement et nous sommes également accompagné de l'ASBL abs qui propose des bénévoles afin de soutenir la communauté éducative.



Sur inscription, les élèves de primaire peuvent effectuer leurs devoirs au calme dans des classes et sont encadrés par des enseignant(e)s et des bénévoles.

## 5. MATÉRIEL

Les élèves peuvent également profiter de jeux (cordes à sauter, raquettes, ballons, etc.) dans nos espaces extérieurs.

Après l'étude, par mauvais temps, des locaux sont disponibles pour passer un agréable moment (jeux de société, dessins, petits bricolages, livres...).

## 6. NOS VALEURS

Les valeurs de notre projet éducatif s'appliquent au quotidien au sein de l'accueil extrascolaire : respect de soi, des autres et de l'environnement ; confiance en soi et en autrui ; solidarité.

Notre lieu d'accueil se veut sécurisant : un lieu pour grandir et s'épanouir globalement.



### 6.1 ASPECT COLLECTIF

Le « vivre ensemble » est essentiel :

- Le goûter est un moment de partage et de sensibilisation à une alimentation saine (le fruit avant le biscuit).
- Le rangement autonome de sa mallette et de son manteau favorise l'apprentissage de l'autonomie.
- Le rangement des jouets après utilisation.
- L'apprentissage de la citoyenneté par la vie en société et le respect des règles.



Nous insistons sur le respect des différences physiques, culturelles et sociales, en développant l'esprit d'ouverture, le respect de la liberté individuelle et l'acceptation de l'autre, dans le cadre des valeurs chrétiennes.

## 6.2 ASPECT INDIVIDUEL

Le véritable temps libre est un temps de jeu au cours duquel l'enfant choisit ses activités et développe son imaginaire et sa créativité. L'enfant est encouragé à être initiateur dans ses jeux.

Les accueillant(e)s ont un rôle régulateur, dans le respect des rythmes et des besoins de chaque enfant. L'objectif n'est pas une production déterminée, mais une démarche qualitative.

## 7. NOTRE STAFF

Un coordinateur de l'accueil APE accueille les nouveaux membres ou encadrants. L'objectif est de les informer de la gestion quotidienne et des valeurs véhiculées

L'équipe se compose de membres du personnel Article 60, de travailleurs ALE, d'éducateur d'Atart, de volontaires du Service citoyen et de bénévoles.

Le secrétariat de l'école soutient l'équipe dans la gestion administrative, les pointages et la facturation.

L'encadrement respecte les normes de l'ONE : un(e) encadrant(e) pour 18 enfants.

## **8. SIÈGE SOCIAL**

ASBL P.O. des Écoles libres Saint-François-Xavier et Sainte-Marguerite

Rue Florimond Bidron, 85 – 5020 Vedrin

## **9. LIEU DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**

Adresse : Rue Florimond Bidron, 85 – 5020 Vedrin

Direction : Monsieur de Pierpont Corentin

Tél. : 081/21.49.73

E-mail : [direction@sfxvedrin.be](mailto:direction@sfxvedrin.be)

Coordinateur : Monsieur Dawagne Nicolas

E-mail : [nicolas.dawagne@sfxvedrin.be](mailto:nicolas.dawagne@sfxvedrin.be)

## **10. HORAIRE DE L'ACCUEIL**

Du lundi au vendredi

Matin : 7h00 à 8h40 (gratuit à partir de 8h00)

Soir : 15h45 à 18h15

Mercredi : 12h30 à 18h15

## **11. MODALITÉS DE PAIEMENT**

Tarif : 0,50 € par quart-d'heure entamé.

Facturation mensuelle par le secrétariat.

## 12. RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Notre école fondamentale est organisée par le Pouvoir Organisateur « A.S.B.L. P.O. des Écoles libres Saint-François-Xavier et Sainte-Marguerite », dont le siège social est situé rue Florimond Bidron, 85 à 5020 Vedrin. L'établissement appartient à l'enseignement confessionnel catholique et s'engage à éduquer les élèves dans le respect des valeurs chrétiennes.

Le Règlement d'Ordre Intérieur s'adresse aux élèves ainsi qu'à leurs parents. La vie en communauté implique le respect de règles communes, nécessaires au bon fonctionnement de l'école et de l'accueil extrascolaire. Le présent document a pour objectif d'informer les élèves et leurs parents des règles qui régissent la vie scolaire et extrascolaire.



Le R.O.I. est le fruit d'un travail collectif associant le conseil de participation et validé par le conseil d'administration du Pouvoir Organisateur. Il s'inscrit dans la hiérarchie des normes et doit être conforme aux lois, décrets, arrêtés et règlements en vigueur.

Les règles s'appliquent en tout lieu de l'école et en toute situation où les enfants sont placés sous la responsabilité de l'équipe éducative (enseignants, éducateurs et accueillants). Les documents de référence suivants sont consultables :

- Le projet éducatif et le projet pédagogique du Pouvoir Organisateur
- Le projet d'établissement
- Le règlement des études
- Le présent Règlement d'Ordre Intérieur

Par l'inscription de l'élève, les parents et l'élève reconnaissent avoir pris connaissance de ces documents et s'engagent à les respecter. En cas de non-adhésion manifeste, le Pouvoir Organisateur se réserve le droit de refuser la réinscription de l'élève pour l'année scolaire suivante, dans le respect des procédures légales.

### 12.1 Amélioration du climat scolaire

Avec la coopération de Bruno Humbeeck, psychopédagogue et chercheur à l'Université de Mons, nous concevons l'amélioration du climat scolaire comme une démarche systémique qui dépasse la seule prévention du harcèlement. Impliquant ainsi tous les acteurs de l'école (élèves, enseignants, direction, parents) et visant à rendre les environnements scolaires plus sûrs, coopératifs et démocratiques. Nos outils s'appuient sur la régulation des espaces scolaires et sur la création d'espaces de parole structurés, pour développer l'intelligence émotionnelle et collective des élèves, renforcer les liens et prévenir les situations de violence visible ou invisible. Ces principes sont notamment détaillés à travers des ouvrages et des kits pédagogiques qu'il a publiés sur la prévention du harcèlement, l'aménagement des espaces et la pratique de la démocratie à l'école.

### 12.2 Organisation de la surveillance

L'école accueille les élèves dès 7h00 et assure une surveillance active durant leur présence dans l'enceinte scolaire. Les enfants déposés dans la cour avant 8h00 sans être inscrits à l'accueil extrascolaire restent sous la responsabilité des parents. À partir de 8h40, les parents veillent à ne pas perturber l'entrée en classe. Les rencontres avec les enseignants se font avant 8h40 ou sur rendez-vous.

Durant le temps de midi, les élèves dînant à l'école ne peuvent quitter l'établissement. Si un parent souhaite autoriser exceptionnellement une sortie, une autorisation écrite est obligatoire. Les enfants qui dînent à l'extérieur sous responsabilité parentale doivent réintégrer l'école pour la reprise des cours à 13h40.

Après 15h45, tous les enfants encore présents sont dirigés vers l'étude ou l'accueil extrascolaire. La ponctualité est demandée en fin de journée : au-delà de 18h15, la surveillance n'est plus assurée. En cas de retard exceptionnel, une participation financière est demandée.

### 12.3 Sécurité et responsabilités

L'école décline toute responsabilité pour les enfants quittant volontairement l'établissement sans autorisation. Les parents sont invités à stationner leur véhicule de manière sécurisée et respectueuse des règles de circulation. Le dépose-minute n'est pas un stationnement permanent.

Par ailleurs, notre établissement a initié un projet structuré relatif à la mobilité aux abords de l'école. Celui-ci comprend une analyse des modes de déplacement utilisés par les familles, la promotion de la mobilité durable auprès des riverains, la sensibilisation des parents et des habitants à la vitesse de circulation automobile, la mise en place d'une zone 30 dans la rue de l'école, ainsi que l'aménagement du mobilier urbain (signalisation, dispositifs anti-stationnement, réfection des passages piétons, etc.).

#### **12.4 Assurances**

Chaque élève est couvert par l'assurance scolaire pour les accidents survenus dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires. L'assurance n'intervient pas pour les vols ou les dégâts matériels tels que la détérioration des vêtements ou du matériel personnel.

#### **12.5 Communication et urgences médicales**

En cas d'urgence médicale, et à défaut de pouvoir contacter les parents, l'école prendra toutes les mesures nécessaires et fera appel aux services de secours.

#### **12.6 Règles de vie et respect :**

Les élèves sont tenus d'adopter un comportement respectueux envers eux-mêmes, les autres et l'environnement scolaire. Cela implique :

- Le respect des personnes (politesse, langage approprié, attitudes correctes)
- Le respect des consignes et des horaires
- Le respect du matériel et des locaux
- L'interdiction d'objets dangereux, de téléphones portables et d'appareils électroniques durant les temps d'apprentissage et de recreation.

La vie collective repose sur des principes de respect, de tolérance, de responsabilité et de citoyenneté. Des conseils de coopération et des dispositifs éducatifs sont mis en place afin de favoriser le « vivre ensemble », ainsi que la mise en place d'espaces de paroles régulés au sein des classes.

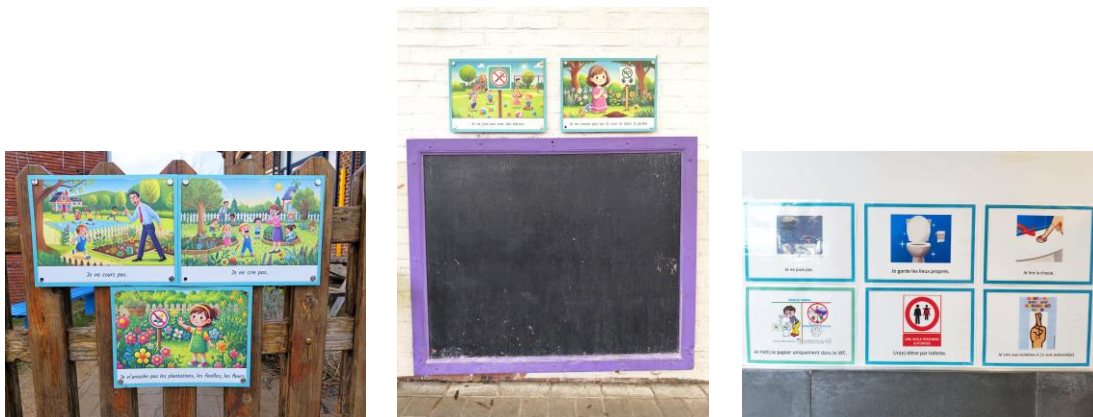
## 12.7 Sanctions disciplinaires

Toute faute peut entraîner une sanction proportionnée à la gravité des faits. Les sanctions vont du rappel à l'ordre à l'exclusion définitive, en passant par la retenue, la convocation des parents et l'exclusion temporaire. Toute sanction est prononcée dans le respect des procédures légales et dans un objectif éducatif. Pour ce faire, nous avons mis en place le principe d'une "Fiche de réflexion" invitant l'élève à réfléchir et à proposer une solution concrète suite à ses actes. Si la faute devait à nouveau être commise, l'élève passera devant un "Conseil de discipline", impliquant la direction, son professeur et le coordinateur ATL, durant lequel il doit s'engager à ne plus commettre ses fautes sous peine d'une sanction préalablement définie.

## 12.8 Infractions graves

Peuvent entraîner une exclusion définitive :

- Les violences physiques ou psychologiques envers un élève ou un membre du personnel
- Le racket, les menaces, la diffamation
- Les atteintes à l'intégrité morale ou physique
- La détention ou l'usage d'une arme
- Tout acte compromettant gravement la sécurité, l'organisation ou la réputation de l'établissement



## 12.9 Procédures

Avant toute exclusion définitive, les parents sont convoqués par courrier recommandé. Ils ont accès au dossier disciplinaire et peuvent se faire assister lors de l'audition. Un droit de recours est prévu auprès du Pouvoir Organisateur dans les délais légaux.

Le refus de réinscription est assimilé à une exclusion et suit la même procédure.

### **12.10 Dispositions finales**

Les lois civiles s'appliquent dans l'enceinte de l'école. Toute atteinte à la réputation, à la vie privée, à la propriété intellectuelle ou toute incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination est strictement interdite.

Toute photo ou vidéo réalisée dans le cadre scolaire peut être diffusée uniquement avec l'autorisation préalable de la direction.